

Je me réjouis profondément de ce qu'un accord ait pu être trouvé le mardi 8 juillet entre l'Assemblée Nationale et le Sénat sur le projet de réforme pénale qui devrait être définitivement adopté le 16 juillet par l'Assemblée Nationale et le 17 juillet par le Sénat.

Ce texte est loin d'être laxiste. Tout au contraire, son but est de mettre fin à l'impunité. Tout délit doit donner lieu à une sanction. Mais pour que tout délit donne lieu à une sanction, il ne faut pas que la sanction s'identifie obligatoirement à la prison. Il faut, au contraire, des peines diversifiées et individualisées.

Les peines seront donc, selon les cas, la prison, la contrainte pénale ou l'amende.

Ce texte rompt donc avec l'idée du "tout carcéral". Mais au profit d'une conception exigeante de la peine.

L'accent est, en outre, mis sur le fait que les "sorties de prison" doivent être soigneusement préparées et donner lieu à un suivi individualisé, afin de favoriser la réinsertion des détenus et, ce faisant, de lutter contre la récidive.

Jean-Pierre Sueur.

> Le [communiqué](#) de Jean-Pierre Sueur et Jean-Pierre Michel à l'issue de la CMP

> Lire l'article de Franck Johannès, [Le Monde](#) du 9 juillet

> Voir ou revoir le [Talk Orange-Le Figaro](#) du 7 juillet

> L'article de Paule Gonzales dans [Le Figaro](#) du 8 juillet

.